

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2022

**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.
Procurations : 5**

Présents (8) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire
Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale
Jacqueline PASIN, Administratrice
Serge JENTZER, Administrateur
Jean-Jacques MARAND, Administrateur
Gérard FERRAND, Administrateur
Roger CLAY, Administrateur

Excusés (5) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Roger CLAY
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal - procuration à Myrienne BERTRAND
François DIOT, Conseiller Municipal - procuration à Jean-Jacques MARAND
Nathalie GEMZA, Administratrice - procuration à Jacqueline PASIN

DEL15122022-03

**GUIDE TARIFAIRE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE
APPLICABLE AU 01/01/2023**

Exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en 2022, le tarif du portage de repas à domicile est de 9 € ;

Considérant que compte-tenu du coût réel du service et de l'impact de l'inflation, il est nécessaire d'augmenter le tarif à partir du 01/01/2023 à hauteur de 9,50 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver à compter du 1^{er} Janvier 2023, l'application d'un tarif unique de 9,50 € pour le Service de Portage de Repas à Domicile.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 5 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**